Motion du Conseil de l’école …………………………………

Le conseil d’école réuni le ……………….. s’inquiète fortement du retrait du RASED au sein de l’école depuis le jeudi 19 septembre 2024. La maîtresse / le maître spécialisé·e (ou maître·sse E) se déplaçait dans l’école pour travailler avec les élèves en difficulté d’apprentissage. Par ses interventions, il/elle aide les élèves les plus fragiles à avancer, à reprendre confiance. Par son expertise, il/elle épaule l’équipe enseignante. Avec le/la psychologue de l’éducation nationale, ils/elles forment un maillon essentiel à la réussite de tous les élèves de l’école.

Désormais, ils/elles ne peuvent plus se déplacer dans l’école et prendre en charge les élèves fragiles. Il est demandé aux parents d’élèves de se rendre au sein de l’école XXXXX (école de rattachement du RASED) pour y rencontrer le/la psychologue de l'Éducation Nationale. Cette situation met en difficulté l’équipe enseignante et interroge fortement les parents d’élèves et les élu·es.

Par cette motion, le conseil d’école suggère la remise en place du fonctionnement initial des RASED.